

Documents sauvegardés

Le Point

© 2026 Le Point.fr. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

news-20260330-POR-3oje64tr7zftaxpb67xintro7e

Nom de la source

Le Point.fr

Lundi 30 mars 2026

Type de source

Presse • Presse Web

Le Point.fr • no. 202603 • 617 mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

Instaurer un droit à l'ombre, quelle bonne idée !

Par Julien Damon

CHRONIQUE. Rafraîchir les villes et la vie urbaine commande de traiter le sujet de l'ombre, végétale comme construite, avec des ambitions bien plus élevées. Explications.

L'ombre prend, politiquement, de plus en plus la lumière. Il y a quelques années encore, le sujet relevait du détail ou de l'incongru. Un confort. Un agrément presque esthétique dans l'aménagement urbain. Aujourd'hui, en temps de changement climatique et de canicules récurrentes, l'ombre devient une nécessité. Demain, elle pourrait être un droit.

Que demandent nombre d'urbains, habitants ou simples passants ? Non pas un luxe, mais une protection minimale face à une réalité toujours davantage tangible : la montée des températures dans les villes, particulièrement en France, où les épisodes de trop grandes chaleurs ne sont plus exceptionnels mais répétitifs.

L'espace public a longtemps été pensé principalement en termes de circulation, de stationnement, de densité. Rarement en termes de fraîcheur. Pourtant, chacun en fait l'expérience : marcher quelques minutes au soleil en pleine journée d'été n'a rien à voir avec une déambulation sous des arbres ou le long d'une façade ombragée.

Un thème d'égalité

L'ombre n'est pas seulement une sensation agréable. Au même titre que l'eau potable ou l'éclairage public, elle conditionne la possibilité même d'occuper l'espace urbain.

Dans une note pour le think tank La fabrique de la cité, l'experte en économie urbaine Isabelle Baraud-Serfaty propose un excellent panorama autour de cette infrastructure largement immatérielle et invisible, mais tout à fait sensible.

[Logement social : donner la priorité aux jeunes, quelle bonne idée !](#)

La récente campagne des municipales a même été l'occasion de propositions écologistes, célébrées ou moquées, autour d'un droit à l'ombre. Réfléchir sur ce thème porte revient à traiter d'abord d'égalité.

Taux minimal de surface ombragée

À la fracture sociale s'ajoute désormais une certaine fracture thermique. En hiver le problème immobilier se nomme [passoire thermique](#), en été on le baptise [bouilloire thermique](#). Tout le monde n'a pas accès à un logement climatisé, à une résidence secondaire, ni même à un parc

à proximité. Les plus exposés aux chaleurs étouffantes et brûlantes sont connus : personnes âgées, enfants, travailleurs en extérieur, habitants des quartiers les plus denses.

Dans certaines rues, l'absence d'arbres ou d'aménagements transforme le quotidien en épreuve estivale. Ailleurs, quelques alignements végétaux suffisent à rendre l'espace vivable.

Que signifierait concrètement un droit à l'ombre ? Pas nécessairement une loi spectaculaire, mais un ensemble de règles simples et progressives : toute nouvelle opération d'aménagement devrait garantir un taux minimal de surface ombragée ; les places publiques, cours d'école, arrêts de transport devraient intégrer des dispositifs d'ombrage (arbres, toiles, structures) ; les permis de construire pourraient inclure une obligation de traitement thermique des abords ; un indicateur public pourrait mesurer, quartier par quartier, l'accès à l'ombre.

Les arbres, oui, mais pas que

Faire de l'ombre un standard urbain n'a rien de révolutionnaire ni de forcément socialiste. Penser à l'ombre revient en

Documents sauvegardés

premier lieu à convoquer du bon sens.

Planter des arbres est souvent la réponse évidente -; et elle est essentielle. Mais elle n'est ni immédiate (un arbre met du temps à pousser), ni suffisante. L'ombre peut aussi être construite : ombrières légères, arcades, voiles textiles, mobilier urbain adapté, architecture bioclimatique. Certaines villes du sud de l'Europe ou du Moyen-Orient n'ont jamais cessé de penser leurs espaces ainsi.

Autrement dit, il ne s'agit pas seulement de verdir, mais de concevoir l'ombre. Le droit à l'ombre a ceci de particulier qu'il est peu coûteux à l'échelle des politiques publiques, visible immédiatement, transversal, à la croisée de l'urbanisme, de la santé et de l'environnement

Envisager un droit à l'ombre change la manière de penser la ville : non plus seulement comme un espace à optimiser, mais comme un milieu à habiter -; singulièrement en plein été.

Cet article est paru dans Le Point.fr

<https://www.lepoint.fr/debats/instaurer-un-droit-a-lombre-quelle-bonne-idee-3OJE64TR7ZFJTAXPB67XINRO7E/>